

17 novembre 2021

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 7 octobre 2020 de M. Matthias Erhardt: «Points d'accroche à vélo devant les bâtiments de l'administration municipale».

TEXTE DE LA QUESTION

Lors de mes passages au Palais Eynard et à la caserne du Service d'incendie et de secours (SIS), dans le cadre de séances de commission ou de formation, j'ai pu constater que ces bâtiments ne disposent pas d'accroches à vélo à proximité de l'entrée principale.

Pourtant, de telles installations seraient utiles tant qu'aux employé-e-x-s qu'aux personnes invitées et autres administré-e-x-s.

Compte tenu de l'urgence climatique votée par le Conseil municipal le 15 mai 2019 (R-242), de l'importance de la mobilité douce dans le contexte de la transition écologique, de l'importance que prend le vélo dans le contexte de la mobilité douce, du fait que la Ville de Genève compte quelque 4000 employé-e-x-s qui pour la plupart se rendent tous les jours sur leur lieu de travail, et du fait que le choix du moyen de transport est aussi une question de confort, je prie le Conseil administratif de bien vouloir indiquer:

- si les bâtiments abritant l'administration municipale sont, en principe, équipés d'installations permettant de poser et d'attacher les vélos de manière sécurisée, si possible abritée et sans encombrer les trottoirs et voies de circulation;
- s'il est prévu d'équiper les sites qui ne disposent pas de telles installations, comme le Palais Eynard et la caserne du SIS et, cas échéant, dans quel délai.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En premier lieu, il est important de rappeler que le Bouquet de transports, plan de mobilité de l'administration communale, a été mis en place en avril 2002 en application des objectifs de l'Agenda 21 de la Ville de Genève.

En 2015, les sites de l'administration municipale ont fait l'objet d'un inventaire intitulé «état des lieux et inventaire du parc des vélos», vélos à assistance électrique et triporteurs de l'administration municipale de la Ville de Genève.

Il est notamment mentionné dans ce rapport les places de stationnement (lorsqu'elles existent) dont disposent les employé-e-s et les visiteurs des différents sites et les dysfonctionnements et besoins d'améliorations constatés ainsi que des propositions éventuelles d'améliorations face aux retours exprimés par les différents services.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les deux sites dont il est fait mention, toujours en 2015, au Palais Eynard, une demande avait été faite pour l'aménagement d'un abri à vélos à l'extérieur du bâtiment, mais rendu compliqué du fait que le Palais soit un bâtiment classé.

Il a donc été convenu que les vélos rattachés au Palais Eynard soient stockés à l'intérieur le soir. Pour les vélos des visiteurs la journée, des places supplémentaires ont été créées en 2016 à l'entrée du parc sur la rue de Saint-Léger. Enfin, en novembre 2020, 17 arceaux ont été mis en place devant le consulat de France sur le cours des Bastions.

Quant au site du Service d'incendie et de secours (SIS), un parking à vélos couvert a été mis en place avec un système d'attaches de type «fourches», destiné aux collaborateurs et collaboratrices. Celui-ci est situé à l'entrée de la caserne sur la droite.

Enfin, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), compétent pour l'aménagement de l'espace public, est très sensible au développement dans les quartiers de stationnements pour les vélos. Une grande campagne de pose d'arceaux inox est en cours afin d'augmenter de manière significative l'offre de stationnement des vélos. En 2021, 921 épingles supplémentaires seront ajoutées dans l'espace public, soit 459 en rive droite et 462 en rive gauche.

Considérant les demandes formulées par la présente question écrite, l'AGCM va analyser les besoins qui ont certainement évolué depuis le dernier inventaire et que le groupe de travail lié au Bouquet de transports de l'administration communale doit également étudier dans le cadre de sa mise à jour.

Dès lors, s'il est jugé opportun d'ajouter des équipements vélos sur l'espace public proche de ces bâtiments, l'AGCM procédera à la mise en place de nouveaux équipements.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Frédérique Perler